



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

À Monsieur l'IA-DASEN de la Loire
À Madame la Secrétaire Générale
À Madame la Cheffe de division du
personnel AESH

À Saint Étienne, le mardi 15 octobre 2019

Objet : Liste des personnels, retards de paiement et affectations dans les PIAL.

1. Afin de pouvoir les représenter et les défendre au mieux, nous souhaiterions avoir la liste des personnels AESH de la Loire, ainsi que leur contrat (CDD, CDI, T2, HT2...).
2. Un grand nombre d'AESH (160) a subi des retards de paiement pour le traitement du mois de septembre, avec un acompte versé, pour certains, avec plus de 15 jours de retard. Ce problème est la conséquence des nombreuses transformations de contrats CUI-PEC en contrat AESH. La FSU regrette que la volonté de « *Renforcer l'appartenance des AESH à la communauté éducative par un suivi adapté et une gestion coordonnée par les services académique* » (cf. circulaire du 5 juin 2019) ne soit pas effective à ce jour pour les AESH de la Loire.
3. Les personnels AESH affectés à un PIAL ont reçu récemment une « **Fiche de notification du PIAL aux AESH** ». Nous attirons votre attention sur le fait que ce document n'a pas de valeur juridique. Pourquoi ne pas avoir envoyé un avenant au contrat en bonne et due forme comme précisé dans l'alinéa 2.4 de la circulaire du 5 juin 2019 : « *Modification d'un élément substantiel du contrat de travail* » ?

En effet, si les AESH en **contrat Titre 2** ont mention du PIAL dans leur contrat, il semblerait que lors de la signature de leur contrat, ils n'aient pas été informés précisément et par écrit des limites géographiques du PIAL dans lequel ils exercent. Au sujet des **contrats Hors-titres 2**, il semblerait qu'il ne soit pas fait mention d'un PIAL dans leur contrat. Dans ce cas, nous sommes bien dans la situation d'une modification d'un élément substantiel du contrat de travail, en l'occurrence, le lieu de travail. Cette modification doit donner lieu à un avenant au contrat de travail et les personnels devraient avoir un mois de réflexion avant signature.

Ainsi, au vu de l'accumulation des problèmes liés à la rentrée des AESH, et les défauts de communication et d'informations constatés au sujet des personnels AESH, nous souhaiterions qu'un Groupe de Travail se tienne en amont du CT ASH.

Veillez croire mesdames, monsieur en mon attachement sincère au Service Public d'Education.

Mathieu Rouchouse, FSU 42